

Salut aux Camarades et Hommage aux victimes



Dédicace de Charb à la CGT Pantin

COMPTE RENDU DU CTL EMPLOIS DU 13/01/2015

Suite au boycott de la 1^{ère} convocation du CTL emplois par les organisations syndicales, le CTL a été reconvoqué le 13 janvier. Il s'agissait de la première séance avec la nouvelle composition issue des résultats des élections professionnelles du 4 décembre 2014.

Le Président du CT a décidé d'ouvrir la séance par un discours sur le drame survenu à Charlie Hebdo et le mouvement d'unité nationale qui en résulte. Il a souhaité que cette unité ait son prolongement à la DNEF. Dans la foulée, le Président du CT en a profité pour faire un rappel au règlement intérieur du fonctionnement des organismes paritaires, concernant plus particulièrement l'obligation de discrétion professionnelle. Rappel inopportun puisque celle-ci ne porte que sur les éléments nominatifs et que le CTL ne traite jamais de dossiers individuels (c'est le rôle des CAPL).

Toutes les OS ont alors lu leurs déclarations liminaires (celle de la CGT est sur notre site <http://www.financespubliques.cgt.fr/a40/> et les grandes lignes sont résumées dans l'encadré ci-après).

Le Président du CT a réagi violemment à la déclaration de la CGT et a prévenu qu'il y reviendrait en fin de séance.

Le CT s'est alors ouvert par l'approbation du PV du CTL du 25/05/2014 par toutes les OS.

Puis, le Président du CT a présenté l'évolution des emplois de la DNEF, celle-ci se traduit par la suppression de 3 postes d'agent C localisés au service du matériel, au secrétariat des BIR et au secrétariat des BII de Marseille 1 et 2.

Le Président du CT a tenté de justifier ces suppressions en expliquant que la direction y était contrainte, « que ce choix est douloureux », « qu'elle était obligée de le faire » et « devra certainement le refaire pour les prochaines années ».

À la remarque que la direction avait fait le choix cette année de supprimer des postes occupés, obligeant à minima un-e collègue à effectuer une mutation interne, le Président du CT a préféré conclure en osant

demander aux OS des solutions pour supprimer des emplois !!! Le Président du CT a estimé qu'il est moins pénalisant de supprimer des emplois d'agents C que d'autres catégories. Avancé l'idée que les tâches dédiées à ces emplois sont de plus en plus complexes, la Direction suppose-t-elle donc que les C ne sont pas aptes à les effectuer ?

Une experte désignée par la CGT a alors souhaité expliquer le travail d'un agent C à la DNEF et son ressenti lorsque son poste est supprimé.

Aujourd'hui les 44 « survivants » (pour information en 1999, 105 agents travaillaient à la DNEF) ont des tâches aussi variées qu'ouvrir la porte d'entrée aux directeurs, s'occuper de l'accueil, répondre aux réquisitions judiciaires, tenir des secrétariats (BIR, BII, Division), gérer des traductions, réaliser des recherches internet spécifiques, interroger des bases de données internationales, gérer du personnel (rémunération, frais de déplacement, ressources humaines), gérer l'envoi et la réception du courrier de l'ensemble du bâtiment, exercer des droits de communication spécifiques à la DNEF...

Ces agents sont des acteurs essentiels de la recherche et de la lutte contre la fraude fiscale, au même titre que les autres catégories. Ils s'impliquent de la même manière dans leurs métiers que les autres catégories d'agents (A+, A, B). Ces agents ne méritent pas être systématiquement stigmatisés dans le cadre des suppressions d'emploi.

D'autant plus qu'à ce rythme, dans dix ans, il n'y aura plus d'emplois C à la DNEF. Enfin en matière de gestion de « l'humain », il est important de souligner le ressenti de l'agent dont le poste a été supprimé.

Du jour au lendemain, son investissement sur son poste est remis en cause et même nié. Il a le sentiment d'être devenu inutile, voire de n'avoir jamais servi à rien.

L'experte désignée par la CGT a demandé au Président du CT comment la Direction en est arrivée à la conclusion qu'elle pouvait se passer d'un agent C en BIR, au

SOLIDAIRE, PAS SOLITAIRE. C'EST CA LA CGT. SYNDIQUEZ-VOUS !

secrétariat des BII de Marseille et au matériel puis elle s'interroge si les agents C de la DNEF pourront un jour avoir le sentiment d'être soutenus par leur Direction.

Le président du CT a remercié l'experte de son témoignage et a estimé qu'il ne fallait pas dramatiser, « qu'aucun agent n'est mis à la porte ». Le président du CT a fait part de sa difficulté à se plier à cet exercice d'année en année mais qu'il y est obligé. Pour la localisation des postes, aucune explication n'est avancée, car aucune analyse sur les tâches incombant à ces agents n'a été réalisée. La parité administrative a même reproché aux agents des BIR de ne pas assez impliquer les secrétaires dans leur quotidien !!!

Il est à noter que **la Direction a choisi de supprimer des postes occupés et non des postes vacants, obligeant ainsi l'agent dont le poste est supprimé à faire une demande de mutation.**

Le Président du CT a estimé que la DGFIP ne serait pas « a priori » prioritaire au vu du contexte national. Il a estimé qu'« aucun ostracisme » ne pesait sur les agents C, et que ce sont des agents de grande valeur, les incitant à passer les concours.

La CGT a expliqué que la promotion ne peut constituer la réponse à cette question : cela ne change rien aux suppressions de postes, et tout le monde n'aspire pas nécessairement à une promotion : on peut se plaire dans son poste sans rêver d'en changer...

Une pétition signée par l'intégralité des agents des BIR contre les suppressions d'emploi de C et notamment au secrétariat des BIR a été remise au Directeur.

Il va de soi que l'ensemble des représentants au CTL, tous syndicats confondus, ont voté contre ce projet motivé uniquement par la volonté de réaliser des mesures d'économies budgétaires au détriment des missions et des conditions de travail.

L'autre point du jour évoqué est la création d'une Brigade d'Intervention et d'Ingénierie (**B3I**), cette brigade consiste à fusionner l'Infocentre et la CII, tout en conservant les deux pôles en son sein. Pour la direction, la création de la B3I a pour but de permettre de recruter des agents volontaires pour l'exercice de missions informatiques. Les agents de cette structure bénéficieront du régime indemnitaire des BII, la DG refusant de leur octroyer la qualification d'analyste-programmateur.

La CGT a déploré que l'Administration recrute des informaticiens avec des compétences techniques certaines (par ex des analystes en BVCI de la DVNI) ou cherche à en recevoir à la DNEF, mais refuse de payer cette qualification obtenue par un examen. La solution trouvée à la DNEF, qui correspond de toutes manières à la réalité puisque les agents assistent les BII en interventions, n'est pas suffisante, même si nous pensons qu'elle permettra de stabiliser des agents sur ce service, en particulier avec les nouvelles modalités d'affectation à la DNEF (à la structure dès l'affectation nationale).

Deux OS (dont la CGT) ont voté pour la création de la B3I, une s'est abstenue.

Questions diverses :

Les « **ponts naturels** » pour l'année 2015 seront les 15 mai et 13 juillet.

Place de la Mission requêtes et valorisation (data mining et autres analyses de données, pour l'instant située à la DG, alors qu'il s'agit d'un service d'enquêtes qui devrait être intégrée à la DNEF avec la future B3I) : la Direction de la DNEF espère à terme en être le réceptacle.

Point sur le protocole entre la DNEF et le SNDJ : celui-ci se résumerait à une simple déclaration d'intention. Aucune analyse sur les problématiques liées à la protection juridique des agents des BNI et des BIR participant aux actions du SNDJ n'a été menée; alors que la question du rôle et de la place des « sachants » (agents DGFIP intervenant sur des procédures du SNDJ) se pose, ainsi que celle de l'indépendance des procédures. L'administration nous a assuré que les agents et les procédures ne couraient aucun risque et qu'une formation serait dispensée.

Remboursements de frais : la CGT a soulevé la question des agents, ayant demandé des avances en décembre, pour des missions finalement reportées, obligés maintenant de rembourser cette avance alors qu'ils ont engagé des frais pour d'autres missions. Un mécanisme de compensation serait-il possible ? La Direction va essayer de trouver une solution.

L'ensemble de la séance portant sur l'ordre du jour a fait l'objet d'un débat serein. Puis le Président du CT a décidé de revenir sur la déclaration liminaire lue par la CGT. Un débat très houleux a eu lieu sur l'interprétation subjective de notre déclaration liminaire par le Président du CT.

Ce dernier a accusé la CGT de faire un « amalgame odieux » entre la suspension du lien de notre site intranet et les événements de la semaine dernière !

Nous ne relaterons pas tous les qualificatifs proférés à l'encontre des représentants de la CGT. Devant une telle attitude qui n'avait pas lieu d'être dans cette réunion paritaire, les représentants CGT ont préféré quitter la séance avant sa clôture.

Si cet incident a unanimement affecté les élus de la CGT, ces derniers réaffirment avec force qu'ils continueront à défendre les agents et leurs revendications, ainsi que les libertés syndicales et ils espèrent qu'à l'avenir les réunions paritaires ne soient pas dévoyées, mais restent un espace de dialogue constructif et serein.

Résumé de la Déclaration liminaire de la CGT DNEF (disponible intégralement sur notre site)

Nous avons évoqué notre très vive émotion après les attentats de Charlie hebdo et du magasin casher de la porte de Vincennes, dont les causes sont évidemment multiples, mais internes à nos sociétés de ségrégation et d'exclusion.

Nous avons poursuivi en expliquant que, « être Charlie », c'est au quotidien, pas seulement de s'épouvanter le mercredi, de soutenir les nombreux hommages rendus et d'acheter le journal collector le mercredi suivant, puis plus rien. C'est dans le métro, au travail, etc, que la société se gangrène.

Nous avons fait le lien avec la fermeture de l'accès Intranet au site de la section. Sans bien évidemment mettre les événements au même niveau, nous considérons que les atteintes, quelles qu'elles soient, à la liberté d'expression ou autres libertés fait le lit des fous de tous bords (pour nous, c'est la liberté syndicale, mais d'autres libertés sont trop souvent bafouées ; nous avons cité comme exemples les insultes de Sarkozy aux juges ou celles de Cahuzac à l'impôt).

Nous avons ensuite présenté l'ensemble des agents C de la DNEF, en listant leurs missions et en expliquant qu'il ne fallait pas s'en passer.

Nous avons expliqué comment on "vit" la suppression de son emploi, à savoir comme une négation de tout son travail, effectué depuis parfois des années. Et ce n'est pas une hypothétique promotion qui peut résoudre le problème. Les agents C sont fonctionnaires à part entière, comme tous les autres agents de la DGFIP. Ils le font bien et sont fiers de leur travail et de leur engagement.

Nous avons terminé par les résultats des CAPN, qui sont allés dans notre sens, et pas celui d'une instrumentalisation des agents, comme l'avait dit le Directeur au moment des CAPL.



Dédicace de Wolinski à la CGT PANTIN

L'ACCES AU SITE DE LA CGT DNEF A NOUVEAU MENACE !

La section CGT DNEF a appris le 31 décembre que l'accès au site Intranet de la section est une nouvelle fois menacé de fermeture par la DG. Celle-ci a demandé à la section de retirer un article de l'ASD publié en novembre 2014 (voir courrier de la DG sur le site <http://www.financespubliques.cgt.fr/a40/>)

Toutefois les motifs varient selon les différents courriers ou rédacteurs (atteinte supposée à la discrétion professionnelle, transcription des propos tenus par le directeur de la DNEF, trop de transparence sur le nouveau régime indemnitaire des BII !). La DG est pour le moins hésitante pour justifier sa « censure ». Les textes administratifs ne prévoient pourtant de 2ème fermeture du lien que pour récidive, ce qui n'est pas le cas ici !

Pour mémoire l'accès au site de la section avait déjà été suspendu du 26 novembre au 24 décembre, en pleine période électorale. Un recours auprès du Tribunal Administratif de Paris est en cours contre cet acte administratif portant atteinte à l'une des plus élémentaires des libertés syndicales, la liberté de communication des syndicats.

Dans cette action contre la DG, la section a reçu des messages de soutien de plusieurs sections syndicales et par une déclaration du 12 décembre 2014, la Commission Exécutive Nationale de la CGT FIP a apporté son total soutien à la section et à ses militants (voir déclaration sur le site <http://www.financespubliques.cgt.fr/a40/>).

Le 12 janvier 2015 le Secrétaire Général de la CGT FIP a rencontré la Commission Exécutive de la section de la DNEF. Lors de cette réunion, le Secrétaire Général a une nouvelle fois apporté son soutien à toutes les actions judiciaires et revendicatives menées par la section.

Il est clair qu'à travers cette menace de fermeture à un accès Intranet, c'est, au-delà, de la CGT et de l'ensemble de ses militants, les libertés syndicales qui sont attaquées.

Dernière minute : La Mission Risques et Audit (ex MEL), a souhaité rencontrer, entre autres, la CGT DNEF, dans le cadre d'une enquête relative à la protection du secret fiscal suite à la parution dans la presse d'informations sur le cas d'une perquisition fiscale annulée, au motif qu'un préavis de grève avait été déposé par les agents de la direction nationale des enquêtes fiscales. L'objet de la rencontre serait « un échange sur les modalités d'exercice de la communication syndicale dans une direction à enjeux comme la DNEF ».

La section CGT a décliné cette invitation, car la CGT n'est en aucune manière responsable de la divulgation de ces informations dans la presse. De plus, nous avons une instance devant le Tribunal administratif suite à la fermeture de l'accès Intranet au site de notre section et ne souhaitons pas en débattre tant que cette instance ne s'est pas prononcée. Enfin, nous avons demandé audience au Directeur général des Finances publiques pour aborder cette question de la fermeture de l'accès au site, demande qu'il a malheureusement déclinée.

Quant au droit syndical à l'information, il est encadré par des textes, en particulier le statut de la Fonction publique, et seuls le législateur peut le modifier et le juge constater ses éventuels manquements.

La DGFIP protectrice du secret fiscal ?

La CNIL s'est penchée sur l'administration des serveurs d'édition, jusqu'à présent encore contrôlée par la DGFIP, garante de la confidentialité des données de l'ensemble des contribuables français.

La CGT s'est émue de la passation d'un nouveau contrat qui donnerait la gestion intégrale de toute la chaîne d'édition à une société de droit américain.

Outre la question humaine de l'avenir des emplois et la contradiction de cette privatisation avec la politique officielle définie par M. Parent lors du CTR du 20 novembre 2014 de "réinternaliser l'activité", la CGT rappelle que toute entreprise américaine doit obligatoirement obéir à la législation concernant le "Patriot Act", qui oblige toute société et ses filiales à fournir sur demande toutes les données numériques qu'elle possède à l'administration américaine.

Il ne saurait donc plus être question d'accord de confidentialité ou de contrats de service préservant les données des contribuables de notre pays, tant sur leur situation administrative, patrimoniale, que fiscale, données confidentielles s'il en est...

Suicide d'un collègue dans le Val de Marne

Le mercredi 7 janvier, un collègue de l'Hay les Roses s'est donné la mort dans des circonstances particulièrement douloureuses. Selon les syndicats du département, qui ont appelé à la grève vendredi 16 janvier, il semble avéré que ce drame est la conséquence des conditions de vie au travail extrêmement difficiles sur lesquelles ils avaient déjà alerté la direction.

Indignation hiérarchique

Mercredi 7 janvier, après les assassinats perpétrés à Charlie Hebdo, CGT, Solidaires et FSU appellent dans l'après-midi à un rassemblement d'hommage, le soir même, place de la République. La CGT DNEF en informe ses syndiqués et affiche cet appel dans le hall au RDC. L'administration fait aussitôt enlever ces affiches. Et le lendemain cette même administration organise un moment de recueillement en hommage aux victimes, conformément à la circulaire du Premier ministre. Puisque l'ordre était arrivé, on avait le droit...

Extrait de la déclaration du bureau exécutif du MRAP du 17 janvier 2015.

« Nous sommes musulmans, nous sommes juifs, nous sommes Charlie, nous sommes chrétiens, nous sommes infidèles athées, nous sommes homosexuels, nous sommes les Roms

Nous sommes musulmans quand des mosquées et des carrés musulmans sont attaqués. Nous sommes musulmans face aux Zemmour et Houellebecq. Nous sommes musulmans quand monsieur Tesson, Torquemada halluciné, se lance dans des imprécations anti-musulmanes « Il faut le dire ! Ce sont les musulmans le problème en France ! » tombant ainsi sous le coup de la loi.

Nous sommes juifs quand une enfant juive reçoit une balle dans la tête. Nous sommes juifs quand les clients d'un commerce casher sont abattus parce que juifs. Nous sommes juifs quand des tombes juives sont taguées.

Nous sommes Charlie quand la Kalachnikov fauche le crayon insolent pour crime de blasphème. Nous sommes Charlie quand les hypocrites condamnent le crime en l'accompagnant du « oui mais » odieux et d'un procès en sorcellerie pour islamophobie.[...]

[...]Nous sommes homosexuels, quand ils sont victimes de rejets et de violences. Nous sommes homosexuels quand l'intégrisme religieux toutes tendances confondues fait descendre des centaines de milliers d'obscurantistes contre l'égalité des droits.

Nous sommes chrétiens quand des fanatiques, ailleurs dans le monde, massacrent ceux qui se réclament du Christ. Nous sommes les « infidèles athées » quand ils sont pourchassés ou passibles de la peine de mort comme dans certains pays musulmans. Nous sommes athées quand des extrémistes religieux ici, veulent soumettre la liberté d'expression des non-croyants à leurs dogmes et leurs interdits, dans l'art ou la presse.

Nous sommes les Roms souvent détestés, expulsés, maltraités, Nous sommes les Roms qui fédèrent toutes les exclusions. Nous sommes les Roms poussés dans les interstices d'une société qui les méprise. Nous sommes les Roms qui fédèrent tous les rejets.

Nous sommes la France laïque. Nous sommes la France plurielle avec ses opinions, ses philosophies, ses croyances ou non-croyances parfois contradictoires, parfois opposées, mais procédant d'une même République encore imparfaite mais que nous voulons égalitaire et pour tous. Nous sommes ceux qui refusons tous les fondamentalismes.

Nous sommes ceux qui luttons contre tous les racismes, sans hiérarchisation, sans concurrence des mémoires »

SOLIDAIRE, PAS SOLITAIRE. C'EST CA LA CGT. SYNDIQUEZ-VOUS !